

Le 03/06/2024

Folio N° 2024/25

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 031-213101280-20240603-2024_25-DE



Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SEANCE DU 3 JUIN 2024

Date de convocation : 29 mai 2024

En présence : 14

Nombre de Conseillers : 14

En absence : 0

Effectif légal : 15

En votant : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Emilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marie-Hélène GAULTIER, Bruno RENVOISÉ, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marc MIRANI, Guibert MONGIS, Pascale RIBES, Céline VANNIER, Nathalie ROUQUET, Benjamin HERVÉ, Laurent PAIRASTRE et Dominique LEVRAT.

Excusés : néant

Madame Nathalie ROUQUET a été nommée Secrétaire de séance.

Objet : CRÉPI MUR DE L'ÉGLISE – FIN DES TRAVAUX

Madame le Maire explique qu'afin de finaliser les travaux de rénovation de l'église il reste à faire réaliser le crépi d'un des murs. En effet, il aurait dû être réalisé par l'association Confluences, mais le chantier n'a pas pu aboutir. Il reste à effectuer des joints, et de la chaux sur plusieurs pans de murs. La société Didier VIDAL propose un devis pour la réalisation de ces travaux.

Le devis s'élève à 13 506,92 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis pour la réalisation du crépi de l'église.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2024.
- **APPROUVE** le commencement des travaux dès que possible par l'entreprise.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Nathalie ROUQUET

A Caujac, le 3 juin 2024

Le Maire,

Emilie FREYCHE